

RAPPORT DE RÉALISATION DE LA MOTION 5.14/24

Delémont ville solidaire : accueillir des réfugiés de Palestine

M. Colin Vollmer, PS/JS

La motion acceptée par le Conseil de Ville le 27 janvier 2025 demandait au Conseil communal de se déclarer publiquement et officiellement prêt à accueillir des personnes réfugiées de Palestine à Delémont et de s'engager activement auprès de la Confédération et du Canton du Jura pour la protection et la prise en charge directe des réfugié·e·s palestinien·ne·s.

Situation à Gaza

Respect du droit international humanitaire par toutes les parties, aide humanitaire sans entrave pour la population de Gaza, libération de tous les otages, cessez-le-feu immédiat et permanent, efforts diplomatiques substantiels pour mettre en œuvre la solution à deux États : telles sont les exigences formulées à de multiples reprises par la Suisse et de nombreux autres États. Malgré cela, alors que la guerre dure depuis plus de 2 ans, la population de la bande de Gaza manque de presque tout ; la fin de la violence n'est pas en vue, les espoirs de progression entrevus un jour sont souvent annihilés le lendemain par une annonce ou une action contraire d'une des parties au conflit ; on en veut pour preuve que, depuis le 10 octobre 2025 et l'entrée en vigueur de la trêve poussée par les États-Unis, Gaza a subi plusieurs journées meurtrières. Selon différentes sources, ce sont les enfants qui paient le plus cher la violence continue, bien qu'ils ne soient aucunement responsables des événements. Depuis le début de la guerre, plus de 15'000 enfants ont été tués selon les informations fournies par le ministère palestinien de la santé ; plus de 34'000 ont été blessés et près d'un million d'enfants ont été déplacés à plusieurs reprises ; 3,3 millions de personnes, dont 1,7 millions d'enfants, ont besoin d'une aide humanitaire.

Israël a imposé un blocus total sur les denrées alimentaires et autres fournitures pendant deux mois et demi à partir du mois de mars, afin, selon lui, d'accroître la pression sur le Hamas pour qu'il libère les dizaines d'otages qu'il détient depuis son attaque contre Israël le 7 octobre 2023. Le blocus a été assoupli en mai, mais Israël a alors mis en place la Fondation humanitaire pour Gaza (GHF), un nouveau système d'acheminement de l'aide, soutenu par les États-Unis, qui a été entaché par de nombreux heurts meurtriers.

Au début août, des avions ont largué sur Gaza de l'aide en provenance de pays européens et d'ailleurs ; pour contourner les restrictions imposées aux camions d'aide qui traversent la bande de Gaza par voie terrestre, ils ont orchestré le largage de colis depuis le ciel. Ces largages ne sont cependant pas satisfaisants : désordre, scènes de violences, répartition inéquitable, affrontements et désolidarisation entre les bénéficiaires ; ils constituent des mesures dérisoires et « alibi » qui mettent en danger la vie des gens.

"Le scénario catastrophe de la famine se déroule actuellement dans la bande de Gaza. Des preuves de plus en plus nombreuses montrent que la famine, la malnutrition et les maladies généralisées entraînent une augmentation des décès liés à la faim. Si l'on n'agit pas maintenant, la mort sera généralisée dans une grande partie de la bande de Gaza", indique l'alerte lancée par le comité de la "classification intégrée des phases de la sécurité alimentaire" (IPC), un outil d'analyse de la faim dans le monde soutenu par les Nations unies.

Le blocus appliqué à Gaza interdit aux gens qui le souhaiteraient de s'échapper et de traverser les frontières ; il en découle qu'aucune migration n'est constatée et que, à ce stade, aucune demande d'asile de ressortissants palestiniens n'a été enregistrée en Suisse.

A fin juillet, plusieurs personnalités en Suisse, dont l'ancienne conseillère fédérale Ruth Dreifuss, se sont associées à un appel de médecins et de personnel soignant compétents pour demander au Conseil fédéral d'accueillir des civils blessés dans les hôpitaux helvétiques. Des gens gravement malades ou blessés ne peuvent pas être soignés. Cette démarche pose alors la question dramatique du tri, car elle n'est pas applicable à tout le monde, mais elle a l'avantage de ne pas soutenir une politique qui consisterait à vider Gaza de ses habitants et à créer une nouvelle situation de colonisation et d'occupation totale du territoire par les Israéliens.

Tout récemment, ces démarches ont été couronnées par le transfert en cours ou à venir d'enfants blessés, dont une vingtaine devraient être accueillis dans les hôpitaux suisses. Le Canton du Jura souhaite participer à cette action, mais il s'avère que les sévères pathologies constatées ne peuvent pas être prises en charge par l'Hôpital du Jura sans l'appui des hôpitaux universitaires bâlois. Il n'y aura donc pas d'enfants gazaouis soignés dans le canton.

Démarches entreprises

Comme indiqué dans le préavis du Conseil communal et lors de la discussion du 27 janvier 2025 au Conseil de Ville, la marge de manœuvre de la ville de Delémont est très limitée dans la mesure où les communes n'ont pas de compétence décisionnelle dans le domaine de l'asile, qui relève des tâches de la Confédération et des cantons.

Néanmoins, même si elles s'avèrent symboliques, les Autorités communales ont entrepris quelques démarches :

- Le 26 mai 2025, le Conseil de Ville a adopté une résolution portant sur une déclaration de la Ville de Delémont sur la situation humanitaire à Gaza
- Le 27 mai 2025, le Conseil communal a décidé de se joindre à la déclaration des villes de Genève et Lausanne sur la situation humanitaire à Gaza
- Le 24 septembre 2025, le Conseil communal a écrit aux Départements fédéraux des affaires étrangères (DFAE) et de justice été police (DFJP), avec copies à plusieurs instances concernées, pour rappeler son indignation face au conflit et son soutien aux victimes et pour indiquer que la Ville de Delémont reste à disposition pour appuyer l'AJAM dans les démarches d'accueil d'éventuel·le·s réfugié·e·s palestinien·ne·s, en priorité les personnes blessées ou malades ; ces courriers sont restés sans réponse à ce stade.
- Le Conseil communal a décidé de contribuer financièrement à l'évènement PALESTINE VIVRA organisé le 29 novembre 2025 à Bassecourt par le Collectif Jura-Palestine à l'occasion de la journée mondiale de solidarité avec la Palestine déclarée par l'ONU.

Le Conseil communal estime avoir répondu dans la mesure de ses compétences aux requêtes formulées dans la motion.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président :

Le chancelier :

Damien Chappuis

Nicolas Guenin

Delémont, le 25 novembre 2025